



Rodez, le 21 octobre 2025

Vos références à rappeler
SOURSOU EMILIEN

N° d'immatriculation : 1000946042056

LP: 2C 184 967 8774 9



001170-01/06 0 0 0 - CEL

MR EMILIEN SOURSOU
48 RUE DU SOLEIL
46160 GREALOU

Unité Organisationnelle : NN1B

TEL :

Objet : Bordereau d'appel de cotisations des
non salariés de l'année 2025

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous votre appel de cotisations et contributions sociales pour l'année 2025, en date du 21/10/2025.

Cette émission de cotisations a été réalisée dans le cadre du dispositif de taxation provisoire. Cette taxation est appliquée lorsque certains revenus n'ont pas été transmis.

Nous vous invitons donc à nous fournir ceux-ci dans les meilleurs délais. Dès réception, nous procéderons à la régularisation de vos cotisations.

Montant total de vos cotisations de l'année 2025

15 458,00 €

Montant crédité

- 6 316,77 €

Somme restant à régler au plus tard le 01/12/2025

9 141,23 €

Vous trouverez le détail des opérations au verso de ce document, ainsi qu'une notice explicative en annexe.

Vous trouverez sur le site internet msa.fr des informations et des aides pour vous guider dans vos démarches.

Les équipes de votre MSA se tiennent à votre disposition pour vous accompagner et répondre à vos questions.

MSA MPN
180 AVENUE MARCEL UNAL
82014 MONTAUBAN CEDEX 14

Tél : 05 63 48 40 00
mpn.msa.fr

RODEZ (siège social)
CAHORS
ALBI, MONTAUBAN

TALON D'IDENTIFICATION A JOINDRE A VOTRE PAIEMENT

* prière de ne pas agraffer



Midi-Pyrénées Nord

SOURSOU EMILIEN

1000946042056 (NN1B)

CN-25



Facture n° 01285776700112

Montant : 9141,23 euro(s), à payer pour le 01/12/2025

Détail des opérations relatives aux cotisations de l'année 2025
SOURSOU EMILIEN (1000946042056)

Dates	Opérations	Montants dus (en euros)	Montants crédités (en euros)
21/10/2025	Emission de cotisations initiale	15 458,00	
25/03/2025	Règlement par virement		+ 1 693,38
10/07/2025	Règlement par virement		+ 3 148,39
	Sommes à déduire		+ 1 475,00
	Total	15 458,00	+ 6 316,77
	Solde à régler	9 141,23	

Les montants figurant dans ce tableau sont ceux dont l'encaissement a été validé.

Bordereau d'appel des cotisations et contributions

SOURSOU EMILIEN

Dossier n° : 1000946042056 NN1B 46 129

EMISSION ANNUELLE
2025

Situation au regard des points retraite MSA

Nom prénom	Cumul des points retraite validés		Points retraite de l'année 2025	
	Base	RCO	Base	RCO
SOURSOU EMILIEN	161,00	475,00	67,00	245,00

Vous êtes Chef d'exploitation, au réel, en moyenne triennale.

Cette émission de cotisations a été réalisée dans le cadre du dispositif de taxation provisoire, appliqué lorsque certains éléments nécessaires au calcul font défaut (Revenus de l'année N-1 pour les adhérents au réel, ou N-2 pour les adhérents au forfait).

Nous vous invitons donc à nous fournir ceux-ci dans les meilleurs délais. Dès réception, nous procéderons à la régularisation de vos cotisations.

Les cotisations sociales

Application d'une assiette de taxation provisoire (voir détails ci dessous).

Les contributions CSG / CRDS

Prise en compte de l'assiette de taxation provisoire, majorée des cotisations de l'année en cours.

Mesures applicables à compter du 01/01/2018 :

Pour la cotisation AMEXA :

Si vous exercez votre activité à titre exclusif ou principal et que votre revenu professionnel déclaré cette année à votre MSA est inférieur à 110% de la valeur annuelle du plafond de sécurité sociale, un **taux progressif** vous a été appliqué.

Pour la cotisation Allocations Familiales :

Le taux plein de la cotisation est désormais fixé à 3,10% contre 5,25% auparavant. Votre taux de cotisation PFA est progressif (de 0% à 3,10%) si votre revenu professionnel déclaré cette année à votre MSA ne dépasse pas 140% de la valeur annuelle du plafond de sécurité sociale.

Assiette : Merci de vérifier le montant de vos revenus composant votre assiette. En cas d'erreur, contactez votre MSA.

Montant du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale : 47 100,00 €

Montant du SMIC : 11,88 €

FMSE Fonds de mutualisation contre les risques sanitaires et environnementaux

ACRE Aide aux créateurs et repreneurs d entreprise

Bordereau d'appel des cotisations et contributions

SOURSOU EMILIEN

Dossier n° : 1000946042056 NN1B 46 129

**EMISSION ANNUELLE
2025**

Suivi par : NN1B

EXPLOITATION	442680153
Surface mise en valeur	219 ha 71 a 11 ca
Pourcentage de part	30,00

Date d'exigibilité : 03/11/2025

Cotisations sociales légales		Assiette	Taux	Motif d'évolution de la cotisation ou Particularités	Montant de l'évolution	Montant net
SOURSOU EMILIEN Chef d'exploitation	Assurance maladie	30 903	6,5000			2 009.00
	invalidité	29 866	1,1000			329.00
	indemnités journalières amexa					250.00
	Assurance vieillesse individuelle	32 359	3,3200			1 074.00
	Assurance vieillesse plafonnée	30 903	11,5500			3 589.00
	Assurance vieillesse déplafonnée	30 903	2,2400			692.00
	Retraite complémentaire obligatoire	39 785	4,0000			1 591.00
	Allocations familiales	30 903	3,1000			958.00
	Assurance accident du travail et maladies prof.					560.00
TOTAL DES COTISATIONS SOCIALES :						11 032.00
Contributions appelées pour le compte de l'Etat (financement de la protection sociale)		Assiette	Taux	Motif d'évolution de la contribution ou Particularités	Montant de l'évolution	Montant net
	Contribution sociale généralisée	43 391	2,4000			1 041.00
	Contribution sociale généralisée déductible	43 391	6,8000			2 951.00
	Contribution remboursement de la dette sociale	43 391	0,5000			217.00
TOTAL DES CONTRIBUTIONS POUR LE COMPTE DE L'ETAT :						4 209.00
Contributions conventionnelles appelées pour le compte d'organismes tiers		Assiette	Taux	Motif d'évolution de la contribution ou Particularités	Montant de l'évolution	Montant net
	Fonds de mutualisation FMSE					20.00
	Formation professionnelle continge (VIVEA)					197.00
TOTAL DES CONTRIBUTIONS POUR LE COMPTE DE TIERS :						217.00
MONTANT TOTAL						15 458.00 €

Voir suite page suivante

